



NOTICE D'INFORMATION

ENTREE EN RELATION

Courtier

Conseiller en Investissement Financier
Intermédiaire d'Assurances
Intermédiaire en opération de banque et services de paiements
Orias 16000331

Adeline Pinaud Faye

CABINET ACROPOLE -9 Rue Armand Barbes- 87100 LIMOGES

Site internet : <http://cabinet-acropole.fr/>

Cette notice d'information vous est remise pour la bonne conformité de nos interventions d'intermédiations en opération de banque et services de paiement.

La Société **ACROPOLE**, dont le siège social est situé 9 rue Armand Barbes - 87100 LIMOGES est représentée par **Madame Adeline PINAUD FAYE** en qualité de gérant(s).
Courtier en Assurances, Conseiller en investissement financier inscrit à l'ORIAS sous le n° 16000331 en qualité de Courtier en Opérations d'assurance et conseil en investissements financiers
(Informations consultables sur le site de l'ORIAS www.orias.fr)

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE -AON France -31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15

Numéros de polices : 7400026945

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP
Responsabilité Civile Professionnelle :	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>
Garantie financière :	<i>Non approprié*</i>	<i>115000</i>	<i>115000</i>

*sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFICIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES ¹: COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commissions
SwissLife	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Vie plus	Société de gestion	Convention de présentation d'Operations d'assurances distribution	Commissions
ODDO BHF	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
ELOIS	Assureur	Convention de courtage	Commissions
AFI ESCA	Assureur	Convention de courtage	Commissions
METLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions

REPAM	Assureur	Convention de courtage	Commissions
CREDIT AGRICOLE CHARENTES PERIGORD	Banque	Convention de courtage	Honoraires et commissions
Bnp Paribas	Banque	Convention de courtage	Honoraires et commissions
Banque Tarneaud	Banque	Convention de courtage	Honoraires et commissions
Banque COURTOIS	Banque	Convention de courtage	Honoraires et commissions
AXA Banque	Banque	Convention de courtage	Honoraires et commissions
BPACA	Banque	Convention de courtage	Honoraires et commissions

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT et TTC

Dans l'hypothèse où les conseillers créeraient un tarif, l'Anacofi leur demande d'indiquer celui-ci dans ledit document.

Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Par courrier, rendez-vous mails et téléphone.

Recours et réclamations à formuler à :

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Adeline

PINAUD

9 rue Armand Barbes -87100

Limoges

Par tel/ fax :06.32.25.59.34

ou par mail

a.pinaud@cabinet-acropole.fr

Site internet : <http://cabinet-acropole.fr/>

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ☐ Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- ☐ Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet :

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Lemediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER :

www.anm-conso.com/anacofi-immo

DATE ET SIGNATURE

Les clients

Fait à : _____

Date : _____

Signatures :

Le conseiller

Fait à : _____

Date : _____

Signature :